



N° de résolution
ou annotation

24-07-209

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **9 juillet 2024** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet
Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Daniel Poirier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Participation au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation de la somme allouée dans le cadre du Programme

5.2 - Paiement du décompte progressif numéro 1 en lien avec le projet du chemin de la Yard -SHE-24000706-AO

5.3 - Retrait de l'Association de Culture et Loisir de Nantes (ACLN) des assurances de la municipalité

5.4 - Soumission de la compagnie "SPE valeur assurable Inc." pour l'évaluation des biens assurables

5.5 - Nomination de madame Lynda Bouffard comme mairesse suppléante

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

6.2 - Disposition de bien - Offre d'achat de l'unité urgence

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Service d'ingénieur pour la préparation de recommandation et autorisation d'exécution des travaux temporaires pour la gestion des eaux de surface au terrain de la salle communautaire du secteur Laval située sur le lot 3 479 397

7.2 - Demande de servitude pour des travaux de pose d'un tuyau de canalisation de l'eau d'érable sur le rang Saint-Joseph



N° de résolution
ou annotation

24-07-210

7.3 - Soumission pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de Saint-Joseph

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Demande d'autorisation pour la vente d'alcool au 2121, route 161, à Nantes du 9 août au 11 août 2024

8.2 - Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)

9 - PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 - Adoption des comptes

10 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

10.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 9 juillet 2024

10.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 9 juillet 2024

11 - RAPPORT DU MAIRE

12 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

13 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

13.1 - Nomination d'un représentant culturel pour chacune des municipalités du territoire

14 - DONS ET COMMANDITES

14.1 - Don à l'Association des Riverains du lac Whitton

15 - QUESTIONS DIVERSES

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, **appuyée par** Richard Grenier que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes :

5.5 - Nomination de madame Lynda Bouffard comme mairesse suppléante

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin 2024 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Richard Grenier. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens de la municipalité de Nantes demandent un suivi du projet sur la voie de contournement ferroviaire. Le maire les avise qu'il n'y a pas eu beaucoup d'avancement sauf pour le plan de plantation d'arbres et le programme de suivi des puits. Il souligne qu'une rencontre du comité de concertation à ce sujet a été faite dernièrement.



N° de résolution
ou annotation

24-07-211

Le propriétaire de l'immeuble situé au 3684, rue Dallaire demande à ce que la valve d'entrée d'eau soit réparée, car elle a été arrachée durant la dernière période hivernale. Le maire demande au directeur général d'aviser l'équipe d'eau potable.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Participation au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation de la somme allouée dans le cadre du Programme

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes est admissible au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de reconstruction d'un nouvel hôtel de ville sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 819 202 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 28 mai 2024, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité de Nantes participe au Programme de mise en valeur intégrée, autorise monsieur Daniel Gendron, maire de la municipalité et monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

24-07-212

5.2 - Paiement du décompte progressif numéro 1 en lien avec le projet du chemin de la Yard -SHE-24000706-A0

ATTENDU QUE l'ingénieur de la municipalité, monsieur Frédéric Blais, recommande le paiement du décompte progressif n°1 au montant de 116 908,24\$ taxes incluses que l'entrepreneur Excavation Bolduc Inc. a remis en lien avec les travaux réalisés dans le cadre du projet de remplacement de ponceaux sur le chemin de la Yard;

ATTENDU QUE le décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 5 juin 2024, le montant des mémos 24037-01 et 24037-04 (payables à l'item A.4.3 du bordereau), les montants des directives de changement n°1 et 2, ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux.

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents à procéder au paiement des travaux au montant de 116 908,24\$ taxes incluses à la compagnie Excavation Bolduc Inc.

QUE le maire ou le directeur général sont autorisés à signer les directives de changement (DCT-01 et DCT-02) au nom et pour la municipalité.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 23-040-01-320.



N° de résolution
ou annotation

24-07-214

5.3 - Retrait de l'Association de Culture et Loisir de Nantes (ACLN) des assurances de la municipalité

ATTENDU QUE l'Association de Culture et Loisir de Nantes a été radiée le 21 février 2023 et que cet organisme n'a plus de membre;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents de retirer l'Association de Culture et Loisir de Nantes, communément appelé ACLN, des assurances de la municipalité.

QUE la présente résolution soit transmise à l'assureur de la municipalité.

5.4 - Soumission de la compagnie "SPE valeur assurable Inc." pour l'évaluation des biens assurables

ATTENDU QUE la FQM assurance a recommandé à la municipalité d'évaluer les biens assurables plus précisément les bâtiments;

ATTENDU QUE la compagnie "SPE valeur assurable Inc." à soumissionné à hauteur de 5 231,36\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a reçu un avis sur le respect de la norme comptable SP3280 en lien avec l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations;

ATTENDU QUE le respect de la norme SP3280 nécessite un service de professionnel pour produire les documents nécessaires au comptable pour répondre aux exigences de ladite norme;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents de ne pas accepter l'offre de la compagnie "SPE valeur assurable Inc." telle que formulée.

QUE le directeur général procède à faire des demandes de soumission pour produire les documents nécessaires pour respecter la norme SP3280.

24-07-215

5.5 - Nomination de madame Lynda Bouffard comme mairesse suppléante

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a donné la résolution 24-01-12 pour la nomination de maire suppléant pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la conseillère, madame, Lynda Bouffard, soit la mairesse suppléante du 10 juillet 2024 jusqu'à la première séance de conseil de l'année 2025 soit le 14 janvier 2025, et ce à la place de monsieur l'élu, monsieur Daniel Poirier;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus que madame Lynda Bouffard, conseillère du district numéro 6, soit mairesse suppléante du 10 juillet 2024 jusqu'à 14 janvier 2025.

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

24-07-216

6.2 - Disposition de bien - Offre d'achat de l'unité urgence



N° de résolution
ou annotation

24-07-217

24-07-218

ATTENDU QUE monsieur Michael Bégin-Lacasse a fait une proposition pour l'achat du véhicule ayant pour numéro de série 1GDJG31U051202109 de marque GMC modèle Savana de l'année 2005;

ATTENDU QUE le véhicule n'est plus fonctionnel à cause d'un bris majeur et que la municipalité souhaite s'en départir;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de monsieur Michael Bégin-Lacasse au montant de 1 600\$ pour l'acquisition du véhicule ayant pour numéro de série 1GDJG31U051202109 aux conditions suivantes :

QUE l'acheteur renonce à poursuivre le vendeur advenant la découverte d'un vice;

QUE le bien est vendu sans garantie légale de qualité;

QUE l'acheteur achète le bien sans garantie contre les vices cachés prévue par l'article 1726 du Code civil du Québec;

QUE le bien est vendu aux risques et périls de l'acheteur;

QUE le directeur du service incendie procède au démantèlement des équipements d'incendie attachés au véhicule;

QUE le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, est autorisé à signer tout document au nom et pour la municipalité nécessaire pour l'exécution de la présente résolution.

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Service d'ingénieur pour la préparation de recommandation et autorisation d'exécution des travaux temporaires pour la gestion des eaux de surface au terrain de la salle communautaire du secteur Laval située sur le lot 3 479 397

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes est sensible à la protection de l'environnement dans sa région.

ATTENDU QUE le lac Mégantic est aussi important que les lacs situés sur son territoire (lac Whitton, lac Mckenzie, lac de l'Original);

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents de procéder à des aménagements temporaires dans sur le lot 3 479 397 afin de mitiger le transport des sédiments vers le secteur de la baie des sables situés en aval du secteur Laval.

QU'un budget de 20 000\$ pour des travaux temporaires soit affecté du surplus non affecté aux dépenses des travaux et à la préparation des plans.

QUE la firme EXP prépare les plans pour les travaux.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-320-00-629.

7.2 - Demande de servitude pour des travaux de pose d'un tuyau de canalisation de l'eau d'érable sur le rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE le représentant de la compagnie Ferme Jovigny (1994) SENC a déposé une demande pour installer un tuyau d'eau d'érable sur une partie du rang de Saint-Joseph;



N° de résolution
ou annotation

24-07-219

ATTENDU QUE l'objectif de la compagnie de cette demande et d'augmenter l'efficacité de son entreprise et la diminution du transport sur le chemin.

ATTENDU QUE les travaux consistent à creuser et enfouir un tuyau d'eau d'érable entre le lot 3 479 946 et 5 594 605. La distance approximative des travaux est de 1,32km sur le rang Saint-Joseph;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la demande du représentant de la compagnie "Ferme Jovigny (1994) SENC d'avoir une servitude dans l'assiette du rang Saint-Joseph afin d'enfouir un tuyau servant au transport de l'eau d'érable, et ce aux conditions suivantes :

QU'un plan d'implantation des conduites avec la coupe des travaux soit déposé pour approbation du conseil avant la signature de la servitude;

QUE les frais de professionnel (arpenteur, ingénieur, notaire, etc.) soient à la charge du demandeur;

QUE dans l'éventualité que la municipalité ait besoin d'exécuter des travaux de génie civil dans la servitude, le propriétaire de la servitude ou de la conduite devra faire déplacer ses conduites si nécessaire.

QUE la municipalité n'est pas responsable advenant un bris des conduites du demandeur;

QUE les tuyaux soient enlevés à la fin de l'exploitation de ces derniers par le propriétaire de la servitude ou de la conduite et le terrain soit remis à son état initial;

QUE le propriétaire de la servitude ou de la conduite soit muni d'une assurance de responsabilité civile d'un minimum de 1 000 000\$;

QUE les coordonnées du responsable en cas d'urgence soient communiquées à la municipalité;

QUE le maire, monsieur Daniel Gendron et le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés de signer tout document nécessaire à l'instauration de la servitude, et ce au nom et pour la municipalité.

7.3 - Soumission pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de Saint-Joseph

ATTENDU QU'un ponceau sur le rang Saint-Joseph nécessite des travaux de remplacement;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande d'aide au gouvernement et a reçu un refus;

ATTENDU QUE deux demandes de soumission ont été faites et le résultat est :

Lafontaine - 69 650,00\$ hors taxes, soit 73 123,77\$ avec les taxes;

Aménagements Maxime Roy Inc. - 34 750,00\$ soit 39 953,81\$ avec les taxes

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Aménagements Maxime Roy Inc. au montant de 39 953,81\$, taxes incluses.

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE



N° de résolution
ou annotation

24-07-221

8.1 - Demande d'autorisation pour la vente d'alcool au 2121, route 161, à Nantes du 9 août au 11 août 2024

ATTENDU QUE madame Steffy Gendron demande pour l'occasion du "Springhill Fest" une autorisation pour la vente d'alcool au 2121, route 161, à Nantes et ce pour le 9,10 et 11 août 2024;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus d'autoriser la vente d'alcool au 2121, route 161, à Nantes durant l'événement "Springhill Fest" qui se tiendra le 9, 10 et 11 août 2024.

8.2 - Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE le mandat des membres du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) à une durée de deux ans et il est arrivé à échéance;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents de renouveler le mandat des membres actuels du CCU soit :

Monsieur Richard Grenier;

Monsieur Daniel Gendron;

Monsieur Daniel Poirier;

Monsieur Marcel Fortier;

Monsieur Yvan Boucher;

Madame Josée Blais.

9 - PRÉSENTATION DES COMPTES

24-07-222

9.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Bruneau Hébert et à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer tels qu'énumérés dans la liste des dépenses à faire approuver telle que déposée, totalisant 364 134,25 \$ et d'autoriser le directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

10 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

24-07-223

10.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 9 juillet 2024

Le directeur général dépose et explique le rapport des activités financières au 9 juillet 2024.

24-07-224

10.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 9 juillet 2024

Le directeur général explique et dépose le rapport des dépenses autorisées de chaque responsable de département en vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 494-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenses.

11 - RAPPORT DU MAIRE

12 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS



N° de résolution
ou de décision
24-07-225

24-07-226

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

13 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

13.1 - Nomination d'un représentant culturel pour chacune des municipalités du territoire

ATTENDU QU'un comité consultatif culturel a été formé et approuvé lors de la séance du conseil des maires du 20 septembre 2023 (résolution 2023-163);

ATTENDU QUE ce comité s'est réuni le 25 mars 2024 et s'est penché, entre autres, sur les actions à mettre en œuvre à court terme pour favoriser une plus grande concertation des municipalités et de la MRC en matière de culture ;

ATTENDU QUE le comité a constaté la nécessité d'avoir, dans chaque municipalité, un agent de liaison (employé municipal ou bénévole impliqué dans ce domaine) afin d'être le répondant de l'agent de développement culturel de la MRC ;

ATTENDU QUE la direction générale de chaque municipalité devra faire systématiquement partie des échanges de correspondance entre le représentant et l'agent de la MRC, afin de maintenir le lien avec la municipalité, quelle que soit la qualité de la personne nommée (employé ou bénévole) ;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu par les élus présents de ne pas désigner un agent de liaison de l'agent de développement culturel de la MRC.

QUE toutes les communications et informations en lien avec le développement culturel soient transmises au directeur général de la municipalité. Ce dernier transmettra les informations et les communications aux élus.

14 - DONS ET COMMANDITES

14.1 - Don à l'Association des Riverains du lac Whitton

ATTENDU QUE l'Association des Riverains du lac Whitton travaille sur la réfection du barrage du lac Whitton et plusieurs documents doivent être produits pour le ministère de l'Environnement.

ATTENDU QUE l'Association a besoin d'une aide au montant de 5 959,56\$ pour l'arpentage, la caractérisation et le certificat d'autorisation de la faune;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents de faire un don unique au montant de 5 959,56\$ à l'Association des Riverains du lac Whitton.

15 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Sylvain Côté demande si la résolution en lien avec la diminution de patrouilleurs de la sûreté du Québec dans la région a été approuvée par la MRC. Le maire explique que non cependant, la municipalité de Lambton a appuyé la résolution de la municipalité de Nantes.

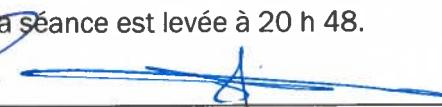


N° de résolution
ou annotation

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.


Daniel Gendron
Maire


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Daniel Gendron
Maire



N° de résolution
ou annotation